



ASSEMBLEE CITOYENNE DES CONSEILS DE QUARTIER LEGENDRE-LEVIS / COURCELLES-WAGRAM

Le 2 février 2023, à 19 h 00
Maison de l'Europe – 29 avenue de Villiers, 75017 Paris

Thème :

La sobriété énergétique

Étaient présents :

Carline LUBIN-NOEL, conseillère de Paris en charge du quartier Legendre-Lévis
Hélène JACQUEMONT, conseillère de Paris en charge du quartier Courcelles-Wagram
Pierre BOURRIAUD, directeur général des services de la Mairie du 17^e
Vincent HIRON, Directeur technique de la mairie du 17^e arrondissement
Service de la Démocratie locale

Introduction :

Carline LUBIN-NOEL, conseillère de Paris en charge du quartier Legendre-Lévis, et Hélène JACQUEMONT, conseillère de Paris en charge du quartier Courcelles-Wagram, ouvrent cette réunion en remerciant les participants pour leur disponibilité.

Elles rappellent que l'objet de cette assemblée citoyenne réunissant les deux conseils de quartier est d'engager une réflexion sur la problématique de la sobriété énergétique et d'effectuer un point d'étape concernant les actions initiées par la mairie du 17^e arrondissement sur cette thématique.

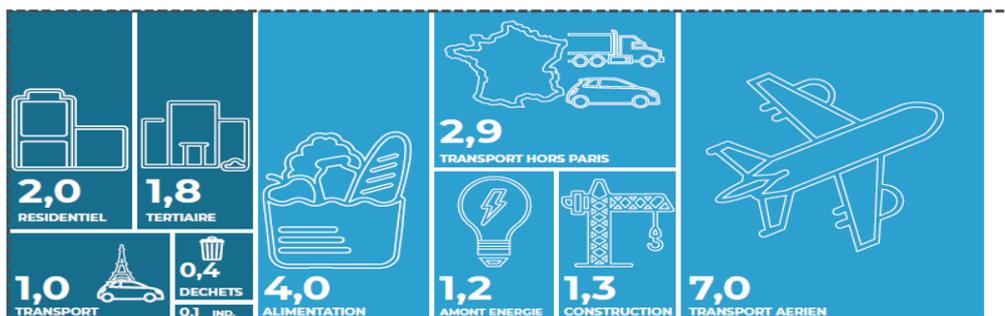
En effet, au cours des dernières semaines, du fait du contexte géopolitique, une réelle prise de conscience a été observée au sein de la société. La mairie a identifié un certain nombre de problématiques et engagé des démarches qui seront présentées, au cours de cette séance, par Pierre BOURRIAUD et Vincent HIRON, respectivement directeur général des services et directeur technique de la mairie du 17^e arrondissement.

Afin d'introduire le sujet, l'échange débute par un bref quizz portant sur les modes de consommation énergétique et sur l'empreinte carbone moyenne de chaque Français. Cet exercice permettra d'évaluer le degré de connaissance des participants concernant les problématiques énergétiques : les réponses formulées montrent que les participants sont relativement au fait des questions énergétiques.

Bilan et perspectives des actions mises en place par la mairie

En préambule, Vincent HIRON rappelle que l'empreinte carbone moyenne s'élève à 12 tonnes de CO² par an et par habitant et précise que le transport (voitures et avions) et le logement (chauffage, climatisation et éclairage) représentent une part prépondérante des émissions.

L'empreinte carbone de la Ville de Paris est de 21,7 Mt de CO² équivalent (5,3 MtCO²e en émissions locales et 16,4 MtCO² en émissions hors territoires). Elle est illustrée par le schéma reproduit ci-dessous.



Pierre BOURRIAUD indique que la Ville de Paris a engagé, depuis quelques années, une réflexion sur le sujet à travers son plan climat. Depuis la mise en place du premier plan climat, la Ville a investi près d'un milliard d'euros dans la transition énergétique, ventilés de la manière suivante :

- Pour la modernisation des bâtiments publics : 568 M€
- Pour la rénovation du parc social : 605 M€
- Pour l'accompagnement des copropriétés privées : 22 M€
- Pour la transformation de l'éclairage public : 56 M€

Ce nouveau plan climat comporte trois objectifs majeurs :

- 50 % de consommation d'énergie en moins d'ici 2050,
- 100 % d'énergies renouvelables et de récupération,
- 20 % de la production d'énergie sur le territoire,

Dans le cadre de ce plan, un certain nombre d'initiatives ont été déclinées au niveau de l'arrondissement, tel que l'installation de panneau photovoltaïque sur l'école du boulevard de Reims.

Un travail est en cours pour identifier d'autres bâtiments où il serait possible d'installer ce type d'équipement.

- Du fait du contexte actuel de crise énergétique, la Ville de Paris a défini, en complément de ce plan climat, un plan de sobriété énergétique des bâtiments et des équipements municipaux. Ce plan de sobriété énergétique s'impose aux 17 arrondissements et secteurs, et à l'ensemble des équipements.

Il s'agit notamment de baisser de 1°C les températures dans les bâtiments de la Ville (soit 18°C à l'exception des crèches et EPHAD). La température est descendue à 12°C la nuit et lors des périodes inoccupées.

Concernant la réduction des périodes de chauffe, la saison de chauffe hivernale est décalée après les vacances de la Toussaint. En outre, la mise en chauffe du matin est décalée de 30 minutes. Enfin, l'intensité de l'éclairage des bâtiments municipaux a également été revue à la baisse.

Il s'agit de tendre vers une économie de 10 % concernant la consommation énergétique de la Ville, pour la saison d'hiver 2022/2023.

- En parallèle – et en complément de ce plan de sobriété énergétique – la mairie du 17^e arrondissement a mis en place des actions spécifiques sur l'ensemble de l'arrondissement. Vincent HIRON se propose d'effectuer un bref focus sur les initiatives déployées pour les quartiers Legendre-Lévis et Courcelles-Wagram.

Il rappelle que l'arrondissement compte 105 équipements de proximité d'ordre bâtementaire, qu'il s'agisse d'écoles, de crèches, de bibliothèques, de centres sportifs ou de conservatoires. Le CCQ Courcelles – Wagram compte quatre équipements de proximité : l'école maternelle Renaudes, l'école élémentaire Fourcroy, l'école élémentaire Laugier et la crèche Bayen. Le CCQ Legendre-Lévis compte trois équipements de proximité : l'école élémentaire Legendre, l'école maternelle Saussure et le centre Paris Anim' Inter Club 17.

Les actions en cours initiées par la mairie du 17^e arrondissement sont les suivantes :

- Modernisation de la toiture du bâtiment principal de l'EE Legendre (financement en trois phases pour un total de 750 k€),
- Modernisation du préau de l'EE Laugier incluant le passage en LED pour un montant de 150 k€,
- Modernisation des classes et de la circulation au 2^e étage de l'EE Fourcroy (incluant le passage en LED pour un budget de 50 k€).

Concernant l'Interclub 17, les luminaires ont été intégralement rénovés (passage en LED) pour un budget de 50 k€. Ce changement a généré une baisse tendancielle générale et une stabilisation de la consommation. En effet, de nombreuses études ont démontré que le passage de l'halogène au LED génère de réels avantages.

En premier lieu, il génère une importante économie d'énergie et de coûts. Les diodes électroluminescentes permettent d'économiser jusqu'à 90 % par rapport aux lampes traditionnelles.

De plus, la technologie LED est plus respectueuse de l'environnement : elle consomme moins d'énergie, émet moins de CO₂ lors de sa production et elle est recyclable.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions sont également choisies par les habitants. Dans le cadre du dernier budget participatif, l'un des projets lauréats portait sur la sobriété énergétique. En effet, le projet *Rénovons les écoles du 17^e*, lauréat de l'édition 2022, prévoit notamment un passage à l'éclairage LED pour le groupe scolaire Fourcroy-Laugier-Renaudes.

- Concernant la mairie du 17^e arrondissement, de nombreux travaux bâtimentaires sont intervenus récemment, qu'il s'agisse de rénovation énergétique ou d'initiatives visant à faire évoluer le comportement des usagers.

L'engagement de la mairie du 17^e arrondissement dans une démarche environnementale remonte à un certain nombre d'années. Pierre BOURRIAUD rappelle que la mairie du 17^e arrondissement fait partie des trois mairies d'arrondissement qui ont obtenu la labellisation *Qualiparis* écoresponsable, certifiée par l'AFNOR.

Cette labellisation comporte cinq engagements, portant sur la prévention de la production de déchets, la promotion de la biodiversité, le développement de l'achat durable, la réduction de l'impact environnemental des déplacements et la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau.

Vincent HIRON rappelle qu'un audit énergétique a été réalisé en 2019 afin de visualiser la situation du bâtiment mairie par rapport aux objectifs du plan climat. Cette évaluation situe la mairie en classe énergétique D, ce qui en fait un bâtiment assez énergivore. Par conséquent, d'importants travaux de rénovation ont été menés et ont permis de réaliser des gains concrets en matière de consommation d'énergie.

Le maire du 17^e arrondissement a notamment souhaité mettre l'accent sur le passage à l'éclairage LED en mairie. Cette transition a été segmentée en trois temps. Lors du premier temps, l'ensemble des circulations et des cages d'escaliers est passé en technologie LED, avec des détecteurs de présence et d'intensité lumineuse (pour limiter la dépendance aux comportements humains).

Vincent HIRON évoque une baisse consécutive importante de la consommation électrique entre 2016 et 2021 (de l'ordre de 18 %).

Concernant le chauffage urbain, il évoque le renouvellement de l'ensemble des fenêtres côté Richard Baret et la requalification de la façade de la mairie, via une isolation avec des matériaux biosourcés. Ces travaux devraient permettre 30 % d'économie d'énergie sur l'ensemble des locaux situés du côté de la place Richard Baret.

Une intervenante s'étant enquis du coût des travaux de rénovation de la façade, Pierre BOURRIAUD évoque un budget de 2 M€ acté en 2015. Les travaux ont été mis en œuvre cinq ans plus tard, entre 2020 et 2022. Il précise qu'il sera également nécessaire de mener les travaux côté cour afin de parachever l'étanchéité du bâtiment. Il espère qu'il sera possible d'obtenir rapidement les crédits nécessaires.

Un intervenant ayant abordé la question de la végétalisation de la façade jugée peu satisfaisante par de nombreux habitants, Pierre BOURRIAUD déclare qu'un certain nombre de plantes sont mortes, du fait d'un défaut de conception dans le positionnement des bacs. Ces équipements n'ayant pas été positionnés correctement, ils n'ont pas pu bénéficier de l'arrosage nécessaire.

Une intervention est prévue pour le mois de mars. Il s'agira de repositionner les bacs et de tester l'arrosage automatique. De nouvelles plantes seront ensuite mises en terre pour une végétalisation l'année suivante.

- La discussion s'achève en évoquant le dispositif *Eco-rénovons+*, qui est une aide à la rénovation pour les copropriétés.

Ce dispositif s'adresse aux copropriétés d'habitation parisiennes qui envisagent un projet de rénovation énergétique ou d'adaptation au changement climatique, dès lors qu'il concerne l'ensemble de l'immeuble. Il propose un accompagnement gratuit par un conseiller en éco-rénovation.

- Enfin, Vincent HIRON rappelle que l'empreinte carbone moyenne de chaque Français est de 12 tonnes de CO²e par an (cf. schéma reproduit ci-dessous).



Or, les seuils définis par les accords de Paris sont à 2 tonnes de CO²e par an. Il existe donc une marge extrêmement importante et les postes de consommation illustrés ci-dessus permettent de visualiser la nature des efforts qu'il est possible de faire pour réduire, d'une manière conséquente, son empreinte carbone.

Carline LUBIN-NOEL et Hélène JACQUEMONT remercient l'ensemble des participants pour la richesse de ces échanges et suggèrent, s'il n'y a pas de questions ou d'interventions des participants, de lever la séance.



La séance est levée à 20 h 08.